



*La Conférence du
Barreau de Paris*

INVITATION AU PRIX MARIO STASI

25 novembre 2021

Chers Confrères, Chères Consœurs,
Chères amies et amis,

Le Barreau de Paris a toujours eu à cœur de défendre ceux de nos confrères qui sont poursuivis pour n'avoir fait que leur devoir de défense.

Cette « **Défense de la Défense** » est un souci quotidien de nombreux avocats, tant il est vrai que le respect du contradictoire et les conditions d'un procès équitable sont choses fragiles même dans les Etats de droit.

Afin d'illustrer cette préoccupation commune à tous nos confrères par un événement marquant, le Barreau de Paris a décidé d'organiser un prix d'éloquence annuel sous le haut patronage du regretté Bâtonnier Mario Stasi, ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, ancien premier Secrétaire de la Conférence, et ancien président de la CIB, qui a laissé un souvenir marquant pour son action sans relâche au service de la défense de nos confrères poursuivis.

La finale de ce Prix se déroulera dans le cadre des cérémonies de rentrée du Barreau de Paris, le 25 novembre 2021 à la Maison du Barreau.

Nous serions évidemment heureux de compter parmi les candidat(e)s un(e) représentant(e) de votre jeune Barreau.

*

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Histoire

Le Prix Mario Stasi est un prix d'éloquence du Barreau de Paris destiné à dénoncer la situation d'un avocat poursuivi dans le cadre ou à raison de sa mission de défense, ou, plus largement, une atteinte à la défense.

Le discours doit porter sur la défense d'un avocat, vivant ou mort, poursuivi dans le cadre ou à raison de sa mission de défense de l'un de ses clients.

Article 2 – Conditions

Les candidat(e)s devront être âgé(e)s de moins de 40 ans et cumuler moins de dix années d'exercice professionnel en tant qu'avocat.

Article 3 – Durée

La durée du discours doit être inférieure ou égale à 10 minutes.

Article 4 – Langue

Ce discours est ouvert à des jeunes avocats s'exprimant en langue française.

Article 5 – Déroulement et composition du jury

Le concours se déroule en deux phases :

- Première phase : chaque candidat(e) qui souhaite participer doit adresser avant le 8 novembre 2021 à midi heure de Paris son discours. A l'issue de ce premier tour, les six finalistes seront sélectionnés par les Secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris. La décision est prononcée le 10 novembre 2021.
- Seconde phase : les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue du tour de sélection prononcent leurs discours le 25 novembre 2021, devant un jury composé notamment de :
 - Monsieur le Bâtonnier de Paris ou son représentant ;
 - Un représentant de la Conférence Internationale des Barreaux ;
 - Un représentant de la Conférence des barreaux de l'espace OHADA ;
 - De Secrétaires ou anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris ;
 - De lauréat(e)s des années précédentes ;
 - De Hautes Personnalités.

Le Jury se réunit après les discours afin de déterminer le/la lauréat(e) du Prix Mario Stasi 2021 et le/la lauréat(e) du Prix OHADA 2021.

Article 6 – Prix du concours

Les prix sont ensuite remis par une autorité désignée par le Responsable du Concours en accord avec le Bâtonnier dans le cadre des cérémonies de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence.

Le Prix Mario Stasi est doté par la Fondation du Droit pour la Société de l’Institut de France. Le lauréat se verra également remettre un ouvrage et un diplôme.

Le Prix OHADA est doté par la Fondation du Droit pour la Société de l’Institut de France. Le lauréat se verra également remettre un diplôme et un présent de la part de la Conférence des barreaux de l'espace OHADA.

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Pour toute demande, veuillez-vous adresser à Antoine ORY, septième Secrétaire de la Conférence des avocats du Barreau de Paris :

Téléphone : +33 (0)6 34 46 89 23 ; Courriel : a.ory@ory-avocats.com